

En cas de démmission de l'employé

Par neels_old, le 28/11/2007 à 17:11

Bonjour,

Je suis en arret de travail pour dépression car harcèlement moral de mon employeur. Si je démissionne, est-il possible d'attaquer mon employeur aux prud'hommes. Salutations distinguées,

Par ly31, le 28/11/2007 à 20:04

Bonsoir,

Avez vous des attestations de collègues relatant les faits de harcèlement ??

A vous lire

ly31